



Stratégie d'échantillonnage des lieux du REPHY Sanitaire et du REPHYTOX pour le département des Landes - Version 03

Procédure de surveillance sanitaire
(contrôle officiel)

Date d'application : 08/01/2024

Référence interne : ODE/UL/LERAR/ 24.002

Diffusion : Libre

Sommaire

| | |
|---|----------|
| 1. OBJET..... | 3 |
| 1.1 Objectif | 3 |
| 1.2 Cadre..... | 3 |
| 1.3 Référentiel cartographique | 3 |
| 2. NOTICE DES LOGIGRAMMES | 4 |
| 3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE | 4 |

Historique des révisions :

2018 – V01

2022 – V02

Cette nouvelle version met à jour :

Mise à jour :

- *De la période à risque toxines lipophiles*
- *De la carte des lieux*

Rédigé par :

Myriam PERRIERE-RUMEBE

Vérifié par :

Elvire ANTAJAN

Approuvé par :

*Coordination REPHY-REPHYTOX
Nadine Masson Neaud*

Date :

Date :

Date - Signature :

Signature :

Signature :

Original signé

1. OBJET

1.1 Objectif

Cette procédure a pour objet de décrire la stratégie d'échantillonnage des lieux de surveillance du REPHYTOX sur le territoire de compétence du Département des Landes. Elle est produite par le LER-AR, et référencée dans son système documentaire.

1.2 Cadre

Les logigrammes, présentés par secteur géographique, indiquent la logique opérationnelle à suivre entre les lieux de surveillance du REPHY et du REPHYTOX dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de ces réseaux. Ces stratégies sont détaillées dans le Cahier de procédures REPHYTOX et particulièrement dans le paragraphe « STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE »¹.

Trois cas de figures principaux coexistent :

- Le suivi côtier régulier de l'ensemble des familles de phytoplancton potentiellement toxique
- Le suivi en zone et période à risque pour les toxines lipophiles
- Le suivi systématique des trois familles de toxines en période de pêche des gisements au large et à grande profondeur (Ne concerne pas le département des landes)

Les lieux à risque pour les toxines lipophiles et périodes à risque sont issues de la dernière version du document national². Deux versions sont établies: une version provisoire en fin d'année pour l'année n+1, et une définitive émise courant de l'année n.

1.3 Référentiel cartographique

Les coordonnées des lieux de surveillance sont consultables sur le site web SURVAL de l'Ifremer mis à jour quotidiennement, à l'adresse suivante : <http://wwz.ifremer.fr/surval/>

¹ Neaud-Masson Nadine, Lemoine Maud (2020). Procédure nationale de la surveillance sanitaire des phycotoxines réglementées dans les zones de production de coquillages. Prescriptions du réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX). Novembre 2020 - ODE/VIGIES/20-11. <https://doi.org/10.13155/56600>

² Neaud-Masson Nadine (2023). Lieux et périodes à risque 2024 pour les toxines lipophiles. Complément aux prescriptions REPHYTOX. Version n°1 (provisoire), d'octobre 2023. ODE/VIGIES/23-15. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00858/97036/>

2. NOTICE DES LOGIGRAMMES

**Zone marine / Baie de...
ou Zone xx-xx nom zone**

Nom et numéro de la (des) zone(s) marine(s) quadrige (Q²) / du secteur géographique [ou de la zone d'exploitation classée](#)

Suivi Côtier ou Large

Type de suivi [selon le type d'exploitation](#)

**Point 1 EAU
ou Point 2 EAU**

CADRE BLEU: lieux de surveillance EAU

[Fréquence : mensuelle, toutes les 2 semaines, ou hebdomadaire, selon le lieu et en fonction du contexte](#)

**Point 1 (coquillage)
Point 2 (coquillage)
...**

CADRE VERT: lieux de surveillance COQUILLAGE

Libellé Q² du point de prélèvement + (taxon) à prélever. En souligné le taxon sentinelle Moules le cas échéant
Point sentinelle en souligné le cas échéant. En cas d'alerte le(s) point(s) sentinelle(s) est (sont) activé(s) en semaine N+1.
D'autres points peuvent être activés en semaine N+2 si les résultats sont non conformes sur le point sentinelle.



Lien logique hors alerte



Lien logique en alerte



Retour à la normale selon les prescriptions du REPHYTOX



Résultat non-conforme si phytoplancton ou phycotoxines supérieurs au seuil en vigueur ou au demi-seuil pour les toxines lipophiles
En cas d'alerte phycotoxines, les prélèvements de coquillages sont à reconduire jusqu'à obtention de deux résultats conformes successifs.

Semaine N

Semaine N, Semaine N+1... Logique temporelle

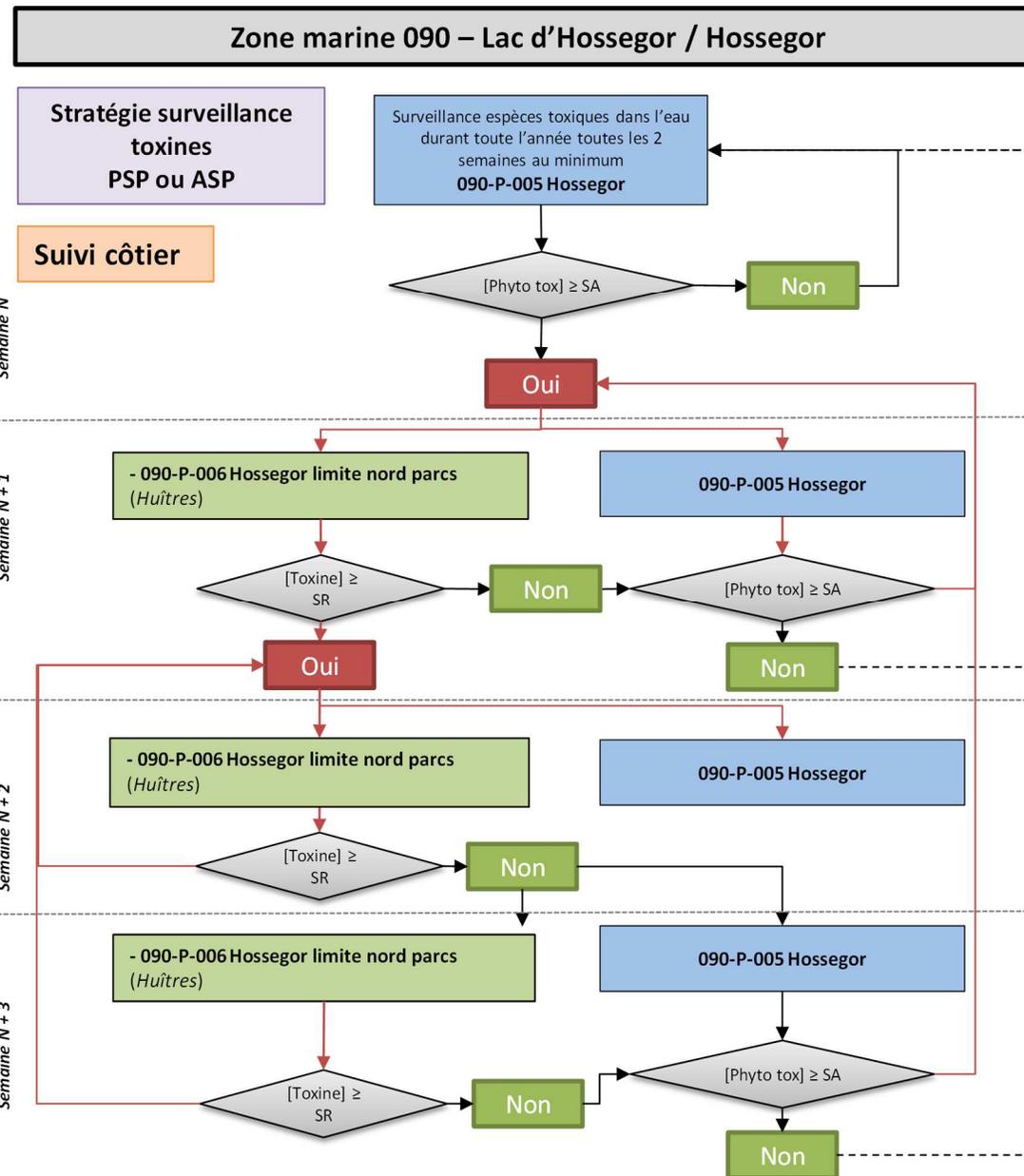
Remarques du LER :

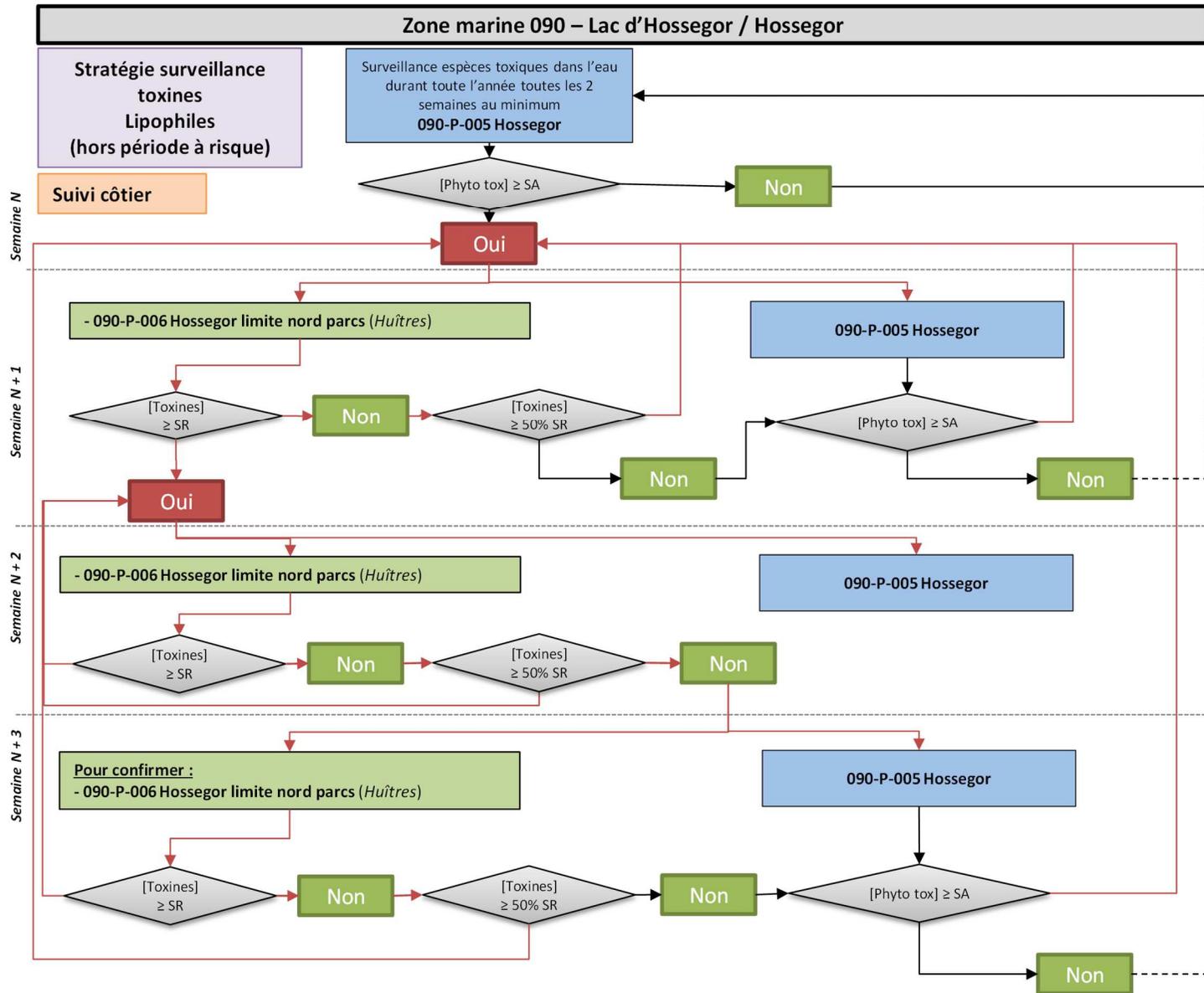
....

Commentaire du LER. [Les périodes à risque peuvent être indiquées ici ou indiqués dans un tableau général](#)

**LA RÉALISATION DES PRÉLÈVEMENTS, PLANIFIÉS OU EN ALERTES, EST CONDITIONNÉE A UN ACCÈS FAVORABLE A LA RESSOURCE.
CES LOGIGRAMMES SONT SOUMIS A AMÉLIORATION CONTINUE, LES STRATÉGIES D'ÉCHANTILLONNAGE SONT PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF ET SONT
SUSCEPTIBLES D'ÉVOLUER EN FONCTION DES SIGNAUX ENVIRONNEMENTAUX NOUVEAUX**

3. LOGIGRAMME PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE





En 2024, il n’y a pas de période à risque toxines lipophiles pour la zone marine 090



Source : OSM Standard

FIN du document